

Reconnaissance de dettes pour : "Apéro Comité 07.04.25 : \$2425-COHE-REMB-11"

Afin de garantir la qualité de ses activités, l'association Unipoly permet à ses membres de faire des dépenses en espèces au nom de l'association. Le montant est alors préparé sous forme d'enveloppe ou de fond de caisse et la différence des montants initiaux et finaux est alors justifiée par diverses pièces justificatives qui doivent être fournies à la trésorerie générale de l'association. Ces pièces justificatives doivent prouver que les dépenses ont bien été engagées afin d'aider l'association dans son but.

Le document présent témoigne d'une irrégularité dans les pièces justificatives présentées pour les dépenses engagées sous le nom « Apéro Comité 07.04.25 : S2425-COHE-REMB-11 ». Dans de tels cas, et en l'absence de directives précises sur les mesures à prendre, le présent formulaire sert de confirmation quant à la nature et le but des dépenses engagées sous le nom «Apéro Comité 07.04.25 : S2425-COHE-REMB-11 ».

Par leur signature du document présent, Morgane Weiss membre d'Unipoly association pour laquelle lesdites dépenses ont été engagées, et Colin Smyth, secrétaire général·e de l'association Unipoly, confirment que les dépenses engagées sous le nom « Apéro Comité 07.04.25 : S2425-COHE-REMB-11 » l'ont été dans le but de servir l'association et de ce fait doivent être sujettes à un remboursement.

Descriptif des objets présents dans l'ensemble des pièces justificatives pour la dépense:

- 1. Achat pain, houmous, olives et chips pour la réunion du comité.
 - (a) Pour un total de 15.31CHF
 - (b) Dépense engagée par Morgane Weiss.

	15.31 CHF à Morgane Weiss.	reconnair	ainsi aevoir	ia somm	ie
Le	.e 07.04.2025 à Lausanne.				
Le	.e·la membre d'Unipoly				
N	Morgane Weiss :				
Le	.e·la secrétaire général·e d'Unipoly				

Colin Smyth: